

Commune d'AUDENGE

Projet de rénovation de la salle communale de Lubec

DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES

Destruction de 2 nids d'Hirondelle rustique et, potentiellement, d'un
nid de Rougequeue noir

Gérard GARBAYE – Conseil en environnement

350 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33200 Bordeaux

Tel : 05 57 22 15 13 – Port : 06 23 30 38 86 – e-mail : gerard.garbaye@gmail.com

SIRET : 347 872 228 00031

Octobre 2024

TABLE DES MATIERES

1. Contexte et situation du projet	3
2. Objet des travaux et planning.....	5
3. Etat écologique de la parcelle.....	6
4. Les investigations de septembre 2024.....	7
5. Situation des nids	9
6. Impacts	10
7. Mesures	11
7.1. Mesures de réduction	11
7.2. Mesures de compensation.....	12
8. Annexe : mission LPO.....	18

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du projet	3
Figure 2 : Plan cadastral.....	4
Figure 3 : Vue du futur préau.....	5
Figure 4 : Occupation du sol de la parcelle.....	6
Figure 5 : Vues de la future construction.....	11
Figure 6 : Localisation des nichoirs artificiels pour l’Hirondelle au niveau du bâtiment	13
Figure 7 : Les nichoirs artificiels pour le Rougequeue noir	14
Figure 8 : Localisation des nichoirs artificiels pour le Rougequeue noir au niveau du bâtiment	14
Figure 9 : Le préau à hirondelles « biosymbiose »	15
Figure 10 : Localisation des deux tours à Hirondelles	16

1. CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET

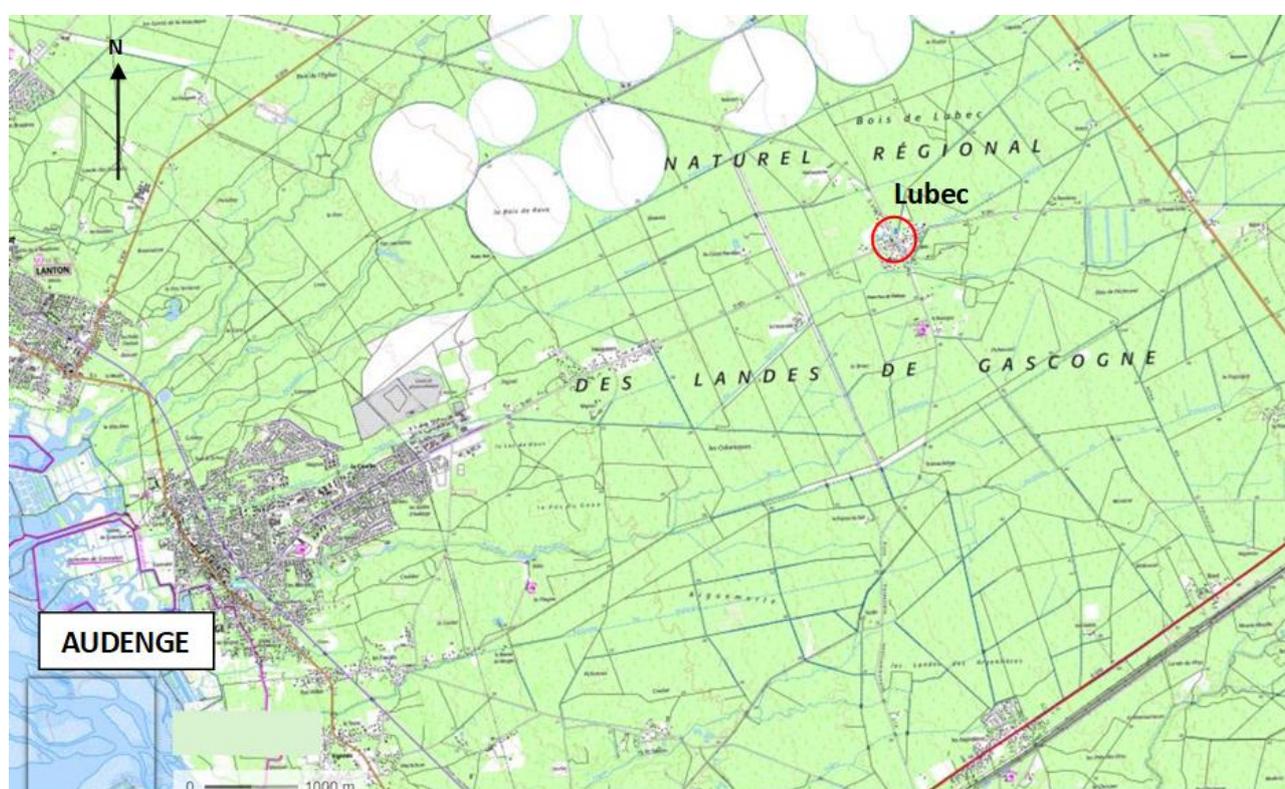
La commune d'Audenge souhaite rénover la salle municipale du quartier de Lubec.

Les travaux de réhabilitation, et notamment le remplacement du toit du bâtiment, entraineront la destruction de deux nids d'Hirondelle rustique (et potentiellement d'un nid de Rougequeue noir). Ces espèces étant protégées (article L 411-1 du Code de l'Environnement interdisant la destruction, l'altération et la dégradation des espèces protégées et de leurs habitats, arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français), une demande de dérogation aux interdictions posées par les dispositions de l'article L. 411-1 du code de l'environnement est donc nécessaire ; c'est l'objet du présent document.

La commune d'Audenge se situe à l'Ouest du département de la Gironde, sur le Bassin d'Arcachon.

Le quartier de Lubec se trouve à plus de 8 km à l'Est du centre bourg. Il présente une structure de village-airial et compte environ 500 habitants.

Figure 1 : Localisation du projet



Les parcelles concernées appartiennent à la commune : AI 85 (3043 m²), AI (1744 m²), AI 86 (3401 m²). Elles sont classées en zone UDI¹ du PLU.

¹ Secteur de « quartier » correspondant au village de Lubec.

Figure 2 : Plan cadastral



Le projet se localise en bordure de la RD 5E5, au sein de la zone urbanisée du village de Lubec, lui-même inclus dans l'environnement forestier de la pinède de production.

La pinède environnante joue un rôle important dans le mode de vie des oiseaux du site. Elle leur fournit des végétaux pour construire leurs nids et les insectes dont ils se nourrissent.



La salle des fêtes de Lubec.

2. OBJET DES TRAVAUX ET PLANNING

La commune souhaite rénover la salle municipale du quartier de Lubec pour un usage associatif et à destination des habitants.

Le bâtiment est l'ancienne école du hameau de Lubec (ouverte en 1885 et fermée en 1972). Utilisée ensuite comme salle municipale, elle nécessite une nécessaire réhabilitation, certaines parties du bâtiment tombant en ruine.

L'intérieur du bâtiment sera réhabilité et aménagé. Sont prévus : grande salle de réception, salles de réunions, sanitaires résistants, coin traiteur extérieur et intérieur, tisanerie, local de stockage de grande capacité (mobilier, chaises, tables), local pour les produits et matériels de ménages et d'entretien.

La charpente et la toiture seront refaites intégralement pour agrandir la menuiserie. Une partie du préau (dont celle abritant le nid d'Hirondelle) sera fermée par des baies vitrées.

Figure 3 : Vue du futur préau



Les travaux de dépose de l'ancienne toiture, de pose de la nouvelle, les finitions du préau et la réfection du mur Sud sont prévus du mois d'octobre 2024 à la mi-mars 2025.

La destruction des anciens sanitaires sera également effectuée pendant cette période.

Les aménagements à l'intérieur du bâtiment pourront se poursuivre jusqu'en août 2025.

3. ETAT ECOLOGIQUE DE LA PARCELLE

La parcelle du projet abrite le bâtiment de l'ancienne école, un petit bâtiment annexe (les anciens sanitaires), implantés sur une zone enherbée entretenue, piquetée par endroits de Platanes adultes (deux Chênes adultes matérialisent la limite Nord-Ouest du site).

Figure 4 : Occupation du sol de la parcelle



La zone enherbée entretenue se rapproche des pelouses urbaines (Pelouses de parc ; code Corine Biotopes : 85.12) et couvre la totalité du site en dehors des zones bâties ou imperméabilisées et des arbres. Cette couverture du sol fait que la présence de plantes patrimoniales et/ou protégées (comme par exemple le Lotier très étroit) n'est possible.



La moitié Nord de la parcelle vue depuis l'ancienne école.

On relève la présence sur le site de nombreux Platanes adultes et de deux Chênes pédonculés adultes. Ces arbres peuvent potentiellement fournir des gîtes aux chiroptères. Il faut relever qu'aucun de ces arbres ne sera impacté par les travaux, tous les arbres devant être préservés.



Platanes devant le préau.



Platanes au Nord-Est de l'école.



Les deux Chênes de l'extrémité Nord-Ouest.

4. LES INVESTIGATIONS DE SEPTEMBRE 2024

La présence sur le site de nombreux Platanes adultes et de deux Chênes pédonculés adultes pouvant potentiellement fournir des gîtes aux chiroptères vient d'être évoquée, ainsi que l'absence d'impact du projet sur de arbres.

Pour compléter l'approche de la problématique chiroptères, nous avons recherché des traces de présence de ce groupe (individus vivants, cadavres, guano, urine, reliefs de repas) dans l'ancienne école et le petit bâtiment annexe.

Le matériel utilisé a été le suivant :

- Echelle télescopique pour accéder aux combles.
- Torche électrique.
- Appareil photo.
- Lunette (Gosky Piper 12X55 Monocular).
- Caméra thermique Héliion XP50 pro de la marque Pulsar.

Le préau, ouvert à tous les vents, se montre défavorable aux chiroptères. Le toit de l'ancienne école se trouve en partie éventré, ce qui n'est pas favorable aux chauves-souris.

Les autres parties des combles de l'ancienne école ne montrent aucune trace de présence actuelle ou passée de chiroptères.



Le toit éventré sur cette partie du bâtiment.



Vue des combles



Différentes vues des combles.



Vue des combles.



Le toit des anciens sanitaires.



5. SITUATION DES NIDS

Le préau existant concerné par le projet abrite un nid d’Hirondelle rustique utilisé pendant la saison de reproduction 2024 (a priori, le nid date de cette année) et quatre nids de Tourterelle turque (taxon non protégé).

A noter que le riverain ayant signalé la présence du nid, a également indiqué avoir observé un Rougequeue noir au niveau du préau (**sans pour autant avoir vu de nidification**) ; par précaution, nous considérerons comme possible la nidification de l’espèce.



Le préau et la localisation du nid d’Hirondelle rustique.



Le nid d’Hirondelle rustique.



Photographie prise en juillet 2024.



Le nid en septembre 2024.

Le pignon Sud du bâtiment (coté RD 5E5), lui aussi concerné par le projet, accueille un nid d’Hirondelle rustique présent depuis plusieurs saisons.



Le nid photographié le 23 septembre 2024.

6. IMPACTS

Nota : les deux parties Impacts et Mesures ont été rédigées conjointement par Lucas BERNES de la LPO Aquitaine et Gérard GARBAYE, après une visite commune sur site le 9 octobre 2024.

Le remplacement du toit et la réfection du revêtement du mur Sud feront disparaître les deux nids d’Hirondelle rustique et potentiellement un nid de Rougequeue noir (non observé).

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux devraient se dérouler en dehors de la période de reproduction. Le risque de destruction d’œufs ou de nichées sera donc supprimé.

Cependant l’impact sur l’avifaune subsiste au niveau des habitats. En effet, la destruction des nids pourrait provoquer l’abandon définitif du site et nuire à la conservation des espèces.

La réhabilitation du bâtiment de l’ancienne école impactera l’Hirondelle rustique (voire le Rougequeue noir) par la destruction des nids et la modification du bâtiment (fermeture d’une partie du préau). En effet, en l’état actuel, le préau et le pignon Sud offrent des supports et un accès extérieur indispensables à la nidification.

Relevons que l’emprise du bâtiment ne sera pas modifiée (les anciens sanitaires seront en revanche détruits, les nouveaux étant replacés dans ce dernier). En outre, la solution alternative de créer ex nihilo un nouveau bâtiment aurait entraîné l’artificialisation d’une surface non négligeable de sols naturels.

Le projet de réhabilitation terminé, les oiseaux risquent de se retrouver sans solution pour nicher. Ces espèces étant protégées par l’article L411-1 du Code de l’environnement et l’article 3 de l’arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés, le maître d’ouvrage est tenu d’éviter l’impact sur la conservation des espèces ou, à défaut, de le réduire au maximum et de compenser les dégâts résiduels.

Un risque de collision est également à prendre en compte dans le projet. Le nouveau bâtiment étant composé de nombreuses surfaces vitrées et le site possédant un grand nombre d’arbres, la probabilité de collision est élevée.

7. MESURES

7.1. Mesures de réduction

La première mesure de réduction a déjà été présentée : les travaux de dépose de l'ancienne toiture, de pose de la nouvelle, les finitions du préau et la réfection du mur Sud se dérouleront du mois d'octobre à la mi-mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux.

La seconde mesure tient à l'architecture du bâtiment réhabilité. Si une grande partie du nouveau préau sera fermée par des baies vitrées, le quart Nord restera ouvert sur l'extérieur. C'est à ce niveau que seront installés les nichoirs artificiels en compensation des nids détruits.

Le pignon Sud, avec son avant-toit et le mur Sud, après réhabilitation présenteront la même « architecture » qu'avant les travaux. Quelques clous seront plantés dans la poutre qui a été utilisée pour le nid devant être détruits.

Figure 5 : Vues de la future construction



La façade du futur préau.



Le pignon Sud

Pour le risque de collision, il est nécessaire de considérer les alternatives suivantes lors de la phase de travaux :

- Vitres nervurées, cannelées, dépolies, sablées, corrodés, teintées, imprimées ;
- Verre le moins réfléchissant possible.

La solution la plus efficace sera décidée entre la mairie, l'entreprise en charge des travaux et la LPO Aquitaine.

7.2. Mesures de compensation

La solution de compensation consiste à proposer une solution de substitution aux oiseaux qui auront perdus leurs nids et leurs sites de nidification.

La LPO délégation Aquitaine accompagne la mairie dans la définition, la mise en place et le suivi de la solution de substitution.

7.2.1. Au niveau du bâtiment

L'hirondelle rustique construit son nid en boue et en herbe sèche sur des supports existants (ici des poutres).

Le maintien ouvert de la partie Nord du nouveau préau permettra l'installation de nichoirs artificiels spécifiques à l'espèce.

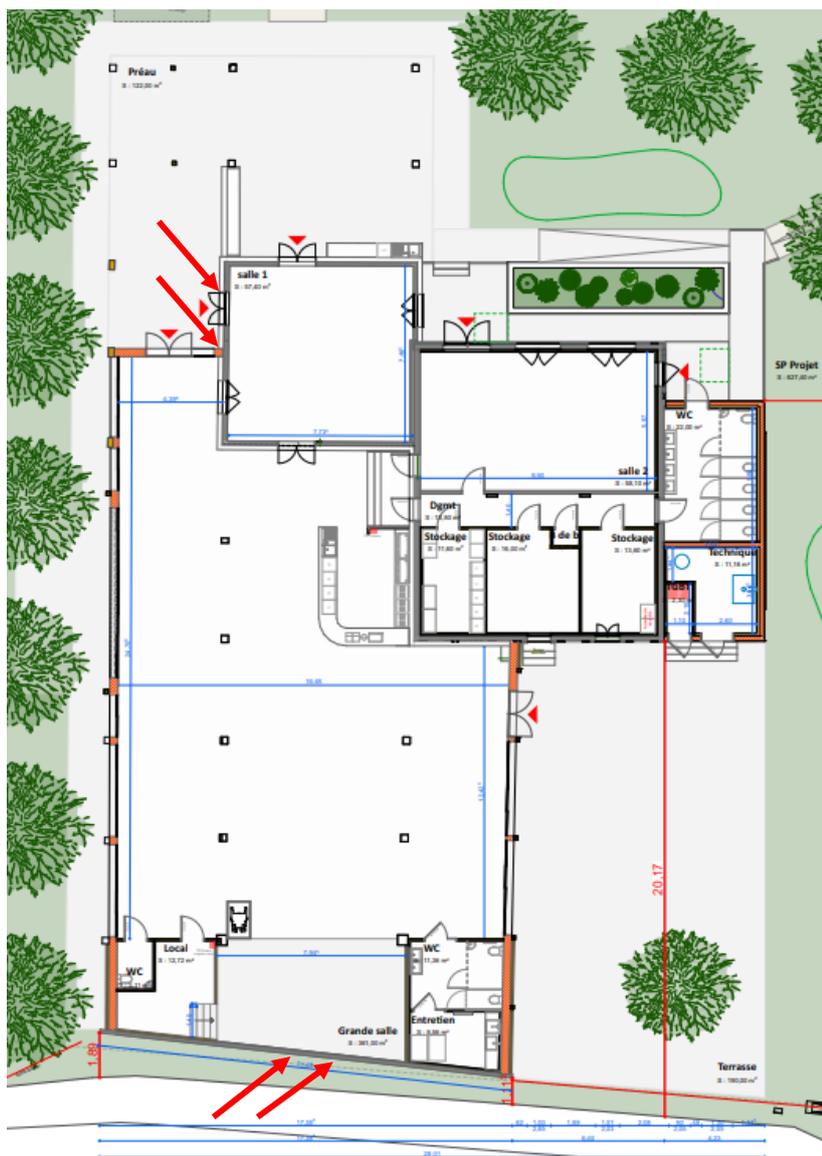
Quatre nichoirs seront mis en place.

L'emplacement idéal est un espace couvert (sous un préau par exemple), en dehors d'un lieu de passage.

Les solutions possibles sont indiquées par une flèche sur les plans ci-dessous. Les emplacements prennent en compte les critères suivants :

- Espace couvert : abris pour les hirondelles ;
- Espace ouvert : accès facile ;
- Eloigné de l'espace cuisine d'été : hygiène (fientes) ;
- Eloigné des accès : hygiène (fientes) ;

Figure 6 : Localisation des nichoirs artificiels pour l'Hirondelle au niveau du bâtiment



Le rougequeue noir, espèce semi-cavernicole, construit un nid avec des végétaux secs dans une cavité plus ou moins grande.

Deux nichoirs seront mis en place. Pour les nichoirs de Rougequeue noir, l'orientation préférable est Sud-Est et la hauteur doit être de 2 mètres minimum (entre 2 à 5 mètres).

Ici, les modèles conseillés sont :

- Un nichoir en béton-bois (référence JO1064) de dimension L.17 x l.17 x H.28 cm (poids : 6kg) → 46.90€ ;
- Un nichoir en bois (référence : JO1051) de dimension l.16 x H.24 x P.21 cm (1.2 kg) → 18.90€.

Figure 7 : Les nichoirs artificiels pour le Rougequeue noir

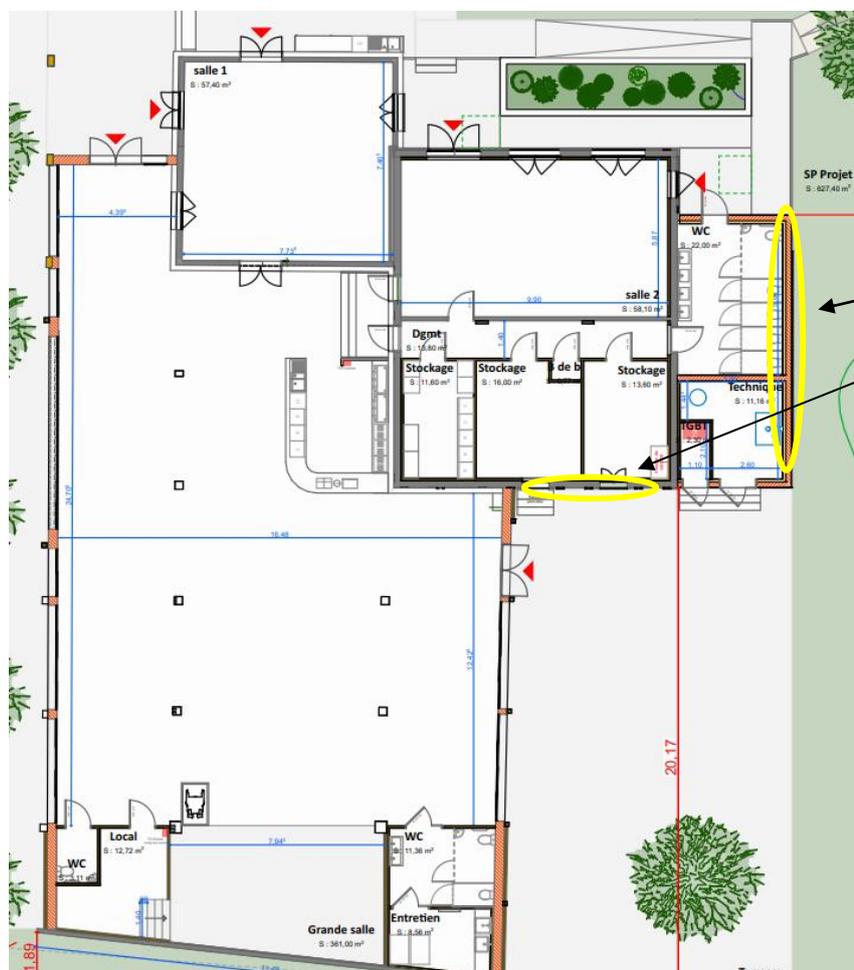


Nichoir en béton-bois LPO



Nichoir en bois LPO

Figure 8 : Localisation des nichoirs artificiels pour le Rougequeue noir au niveau du bâtiment



Emplacement des nichoirs :

- Nichoir en bois sur la façade des nouveaux WC
- Nichoir en béton-bois sur le

7.2.2. A l'extérieur du bâtiment

Deux nichoirs, l'un de 6 nids, l'autre de 8 nids, fabriqués par les services techniques de la ville d'Audenge seront implantés dans le « parc » du site sur deux lieux sans arbres et éloignés des zones de travaux et de fréquentation humaine.



Les deux nichoirs sur leur lieu de fabrication dans l'enceinte des services techniques de la ville d'Audenge.

Nous recommandons de prendre exemple sur le préau à hirondelles « biosymbiose » et de rajouter des parois sur les cotés (mesurant 1 mètre environ), des repasses (chants d'oiseaux) et des cônes anti-prédation sur les tours fabriquées afin de maximiser le confort de l'espèce. De plus, l'espace entre le haut du nid et le toit doit être de 7 cm.

Figure 9 : Le préau à hirondelles « biosymbiose »

Préau hirondelle rustique biosymbiose

- Hauteur 3,5 M section 2M par 3M
- Ouvrage en douglas pourpré de son aubier
- Toiture avec tuiles en bois
- 4 Cônes anti prédateurs
- Repasse ornithologique sur kit solaire protégée dans un boîtier étanche
- 8 nichoirs Biosymbiose séparés par une cloison et compartimentés
- Ouverture en triangle sur les deux pignons pour les chauves souris
- Livraison sur site et montage

<https://www.biosymbiose.fr/article.php?id=24>

350 cm

8 cases et nichoirs compartimentés pour l'hirondelle rustique

300 cm
200 cm

7 cm

Sur le plan ci-dessous, 2 emplacements sont à privilégier en tenant compte des sols (noue paysagère) et des gênes alentours pour les oiseaux (passage, bruit, arbres) :

Figure 10 : Localisation des deux tours à Hirondelles



7.2.3. Plan B

Une fixation provisoire des nids de substitution à proximité du bâtiment sera effectuée si les travaux étaient non achevés à la mi-mars 2025. Les nids seront installés au niveau du bâtiment des sanitaires (ce dernier ne sera détruit qu'à partir d'octobre 2025) sous les avant-toits et dans l'entrée.



Le bâtiment des sanitaires.



L'entrée des sanitaires.

Le déplacement des nids à localisation définitive sera ensuite réalisé à l'automne suivant une fois les travaux terminés.

7.2.4. Le suivi

La LPO assurera un suivi annuel pendant trois ans après l'installation (voir Annexe), à raison de deux passages d'une demi-journée chacun.

Un bilan sera produit à la suite de la deuxième visite annuelle et transmis à la ville d'Audenge qui le tiendra à disposition de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

La mise en place de panneaux d'informations au public est suggérée pour la réalisation du projet d'installation des nichoirs et des tours. Cela permettrait d'avertir les habitants de la commune d'Audenge et d'éviter le dérangement des oiseaux.

Le contenu des panneaux pourra être fourni par la LPO Aquitaine.

Il serait également pertinent de souligner l'engagement de la ville (service technique) dans la fabrication des tours d'extérieur.

8. ANNEXE : MISSION LPO



Adresse :
LPO - Délégation Territoriale Aquitaine
433 chemin de Leysotte
33140 Villeneuve d'Ornon

N° Siret : 78426326700152
N° intracommunautaire : FR68784263267
N.A.F. : 9499Z
Saisi par : Lucas Bernès
Réf dossier : LB241010_01
Réf technique : Lucas Bernès
Analytique : DND7P0001000
Contact : Laure Madera
Mail contact : L.madera@mairie-audenge.fr

Objet

Accompagnement de la rénovation de la salle des fêtes de Lubec

Adresse de facturation

Mairie d'Audenge
24 allée Ernest de Boissière
33980 Audenge

N°LB241010_01

DEVIS - ECHEANCIER

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	Taux TVA	Montant T.T.C.
2024					
Analyse <i>du site et des documents du projet</i>	1,00	590,00 €	590,00 €	0,00	590,00 €
Redaction <i>des préconisations d'actions à intégrer au projet</i>	1,00	590,00 €	590,00 €	0,00	590,00 €
Sous total 2024					1 180,00 €
2025					
Suivi du projet <i>suivi des actions mises en œuvre</i>	1,00	590,00 €	590,00 €	0,00	590,00 €
Redaction <i>du bilan du suivi des actions mises en œuvre</i>	1,00	590,00 €	590,00 €	0,00	590,00 €
Sous total 2025					1 180,00 €
2026					
Suivi du projet <i>suivi des actions mises en œuvre</i>	1,00	590,00 €	590,00 €	0,00	590,00 €
Redaction <i>du bilan du suivi des actions mises en œuvre</i>	1,00	590,00 €	590,00 €	0,00	590,00 €
Sous total 2026					1 180,00 €
2027					
Suivi du projet <i>suivi des actions mises en œuvre</i>	1,00	590,00 €	590,00 €	0,00	590,00 €
Redaction <i>du bilan du suivi des actions mises en œuvre</i>	1,00	590,00 €	590,00 €	0,00	590,00 €
Sous total 2027					1 180,00 €
CREDIT COOPERATIF Code BIC : CCOPFRPPXXX		Total HT	Total TTC		NET A PAYER
IBAN FR76 4255 9100 0008 0225 8132 376		4 720,00 €	4 720,00 €		4 720,00 €

TVA non applicable - fiche fiscale de Florence Parly du 31er février 2000 applicable aux APNE.
Conformément à la loi 92/1442 du 11-12-92, en cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront appliqués au taux de 1% par mois, taux d'intérêt légal, avec un minimum de 10%/an. En cas de contestation, de litige, d'appel en garantie et d'action en paiement, le Tribunal de Commerce de Rochefort sera seul compétent.
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75.170226717 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine.
En cas d'annulation de l'intervention par le commanditaire moins de 15 jours avant la date d'intervention convenue, le paiement des frais de préparation restera dû.

VALIDATION DE LA COMMANDE

Contact facturation client :
Mail facturation :
N° Engagement (à copier et à coller sur l'acte de l'Etat) :
Signature de client précédée de la mention "Bon pour accord" et cachet de la commune
« Bon pour accord »
Nathalie LE YONDRE
Mairie d'Audenge



Fait à Villeneuve d'Ornon, le : 10/10/2024

Contact facturation lpo : ANNABELLE ROUCA
mail facturation : annabelle.rouca@lpo.fr
Annabelle Roca, responsable territorial de la LPO DT Aquitaine